

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2003

L'An Deux Mille Trois, le 30 Septembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni à Pratgraussals, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du 23 Septembre 2003, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, 1^{er} Vice-Président

Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Pierre FERRIÈRES, Geneviève PARMENTIER, Laure SUDRE, Olivier BRAULT, Jean SICARD, Pierre COSTES, Marcel COULIOU, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Robert RAYNAL, William NION, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Max AMIEL, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Michel TRÉBOSC, Gérard POUJADE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Josian VAYRE, André BAUP, Joëlle FRANQUES, Francis MARCHAND, Henri JALBAUD-PUECH, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Éliane CARLES, Claude RAMON, Georges LACOMBE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE, Michel FRANQUES.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Christian BONZI (Pouvoir à Monsieur Michel FRANQUES) Louis BARRET, Dominique BILLET, Serge NEAU (Pouvoir à Madame Christiane SÉGURA), Claude JULIEN (Pouvoir à Monsieur Claude RAMON), Jean-Louis MATHIEU (Pouvoir à Madame Sarah LAURENS).

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara BARBEY, Frédérique ESQUEVIN, Josette BÈS, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Laurence PUJOL, Isabelle DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Jean CAYRE, Bérengère MAUZY, Bruno CRUSEL, Jean-Philippe ROQUES, Christian MALGOUYRES, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Gérard FABRE, Pierre GUIRAUD.

15 SEP. 2003

N° 5/120 : TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES : PÉRIMÈTRE ET EXONÉRATIONS

Pilote : Direction Générale des Services/Finances

Autres services concernés par le présent exposé : Collecte des Ordures Ménagères.

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur

Vu la création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois par Arrêté du 24 Décembre 2002

Considérant les compétences statutaires collecte et traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Considérant la délibération de la Communauté de Communes de l'Albigeois en date du 18 septembre 2002 instituant la T.E.O.M et retenant le principe de zonage cette taxe par commune

Albi
Arthès
Cambon
Carlus
Castelnau de Lévis
Cunac
Dénat
Fréjairolles
Labastide Dénat
Le Séquestre
Lescure d'Albigeois
Puygouzon
Rouffiac
Saint-Juéry
Saliès
Terssac

Considérant le nouveau périmètre de collecte issu de la création de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Considérant les exonérations légales en vertu des articles 1521 et suivant du CGI proposées et vérifiées par les communes membres de la C2A

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi du 28 décembre 1999 article 16, modifiée par l'article 33 de la loi de finance rectificative du 13 juillet 2000 transférant la perception de la TEOM ou de la ROM aux EPCI compétents en matière de collecte et de traitement,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

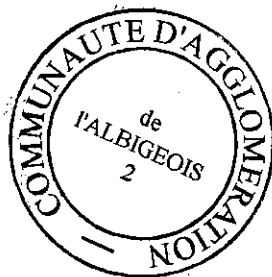
↳ **RAPPELLE** que le service de collecte des ordures ménagères est assuré sur la totalité du périmètre de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, sur les voies publiques ouvertes à la circulation, accessibles en marche normale aux véhicules lourds dans le cadre du code de la route.

↳ **DÉCIDE** que les habitations situées à plus de 200 mètres du lieu de collecte sont exonérées de la TEOM.

↳ **DÉCIDE** la poursuite du régime d'exonération propre à chacune des communes appartenant au périmètre communautaire comme ci après annexé.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS



Reçu le
03 OCT. 2003
PREFECTURE DU TARN

**LISTES DES LOCAUX A USAGE INDUSTRIEL OU COMMERCIAL BENEFICIANT DE
L'EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES**

A. Commune d'Albi :

Locaux Industriels et Commerciaux :

<u>PROPRIETAIRES</u>	<u>LOCATAIRES</u>
RUCHE MERIDIONALE 24, rue de la Montat 42100 ST-ETIENNE	GEANT CASINO HYPERMARCHÉ 2, rue Francisco Goya 81000 ALBI
GIE-GACI et RUCHE MERIDIONALE 2, rue Francisco Goya 81000 ALBI	DIVERS COMMERCES Dans la Malerie Marchande 2, rue Francisco Goya 81000 ALBI
A.D.A.P.E.A.I « Les Papillons Blancs du Tarn » 13, rue des Cordeliers 81000 ALBI	CENTE D'AIDE PAR LE TRAVAIL « ALBI-JARLARD » 71, rue André Ampère 81000 ALBI
FONDATION BON SAUVEUR D'ALBY 1, rue Lavazière 81000 ALBI	CENTRE HOSPITALIER P. JAMET Divers locaux d'hospitalisation lourde N° Invariant 152 498 P 1 rue Lavazière 81000 ALBI

B. Commune de Fréjairolles :

Liste des bâtiments à usage industriels exonérés :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| ✓ Ets GALONNIER | domicilié à Le Puech |
| ✓ Ets MAYNADIER Adrien | domicilié à Jat |
| ✓ Ets MAYNADIER Louisa | domicilié à La Maxé |
| ✓ Mr LEDUC Jean-Marie | domicilié à Fréjairolles |
| ✓ DBM AUTO, Garage MASSOL | domicilié à Les Fourcals |
| ✓ GARAGE TEAM AUTO
(Mr BOUSTOULER) | domicilié à Jat |

C. Commune de Puycouzon :

Liste des bâtiments à usage industriels exonérés :

- ✓ Magasin CONFORAMA, Al Caussé
- ✓ Magasin IMMO BUT, avenue de Garban

Etablissement SIMEXY, La Planquette, route de Lamillarié

D. Commune de Terssac:

Liste des bâtiments à usage industriels exonérés :

- ✓ SCI de Brouillac (IKON)
- ✓ Monsieur BONFIL de Brouillac (Midi-Forage)
- ✓ Madame JOUCLA (Buro-Espace)

Particuliers :

Commune d'Albi

	<u>NOM :</u>	<u>ADRESSE :</u>
Monsieur	KRSTIC Alexander	Chemin de la Vitarelle Haut
Monsieur	BOUDINET Gilles	Route de Toulouse Fonlabour
Madame	BOUDINET Paulette Eugénie	Route de Toulouse Fonlabour
Madame	VIGUIER Marguerite	Chemin de Veyrières
Monsieur	DARDE Gilbert	Le Terras
Monsieur	MERCADIER Jean-Henri	Route de Terssac
Madame	NETO Maria Paula	28, bis rue de Gaillaguès
Madame	SEGONE Nicole Thérèse	La Guittardié
Monsieur	BALMES Julien	Laubal Le Roc
Monsieur	BIRBES Serge Jean Paul	25, chemin de la Bane
Monsieur	BOUDINET Gilles Georges	Fonlabour
Monsieur	GERVAIS Hubert	Route de Toulouse Las Canals
Monsieur	COMBES Irénée Joseph	21, chemin de la Vaute Ranteil
Monsieur	COURANT Ambroise Louis	Chemin de Veyrières
Monsieur	GINESTE Irénée	Sablans de Pélissier
Monsieur	GLORION Ferdinand Michel	Chemin du Puech Cambié
Monsieur	IRISSOU Jacques Roger	La Clarié Côte de Mascrabières
Monsieur	NARBONNE Gilles Maurice	La Clarié Côte de Mascrabières
Monsieur	MATTER Francis	27, chemin de la Bane
Monsieur	VIGUIER Christian	Fontaine Veyrières
Monsieur	WOJCIESZONEK René	Route de la Drèche
Monsieur	FABRE Jean-François	La Clarié Côte de Mascrabières
Monsieur	HERNANDEZ François	Chemin de Veyrières
Madame	VAYSSE	Chemin du Tendat
Monsieur	MEDALLE François	Le Gouty Chemin de Naudy
Monsieur	MARTY Maurice	La Marre
Monsieur	CHAUBARD Laurent	49, Chemin du Peyroulié le Haut
Monsieur	MARION Philipe	61, Chemin du Peyroulié le Haut
Monsieur	BRITO Manuel	55, Chemin du Peyroulié le Haut

Monsieur WOSTYN Le Bourdié 81150 Rouffiac
pour l'immeuble situé 6 chemin de Veyrières
Monsieur GICQUEL Christian 42, Chemin du Four à Chaux
Monsieur SIMON Francis 67, Chemin du Peyroulié le Haut

Commune de Cambon

Une seule personne exonérée : Monsieur SALVETAT François 52 chemin de la
Rivière Basse 81990 Cambon d'Albi.